



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Guadeloupe

Question écrite n° 56930

Texte de la question

Si M. Philippe Chaulet doit se féliciter du léger progrès à l'échelle nationale du bilan, certes encore officieux, de la sécurité routière pour 2000, constatant une diminution de 5,8 % du nombre de tués pour les onze premiers mois de l'année par rapport à la même période de 1999, il souhaite néanmoins exprimer à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sa plus vive inquiétude en considérant la situation fort préoccupante de la violence routière qui constitue en Guadeloupe « un véritable scandale quotidien », selon les propres termes du procureur de la République en poste dans notre archipel. En effet, nous comptons pour notre région monodépartementale 110 tués, 407 blessés graves, 955 blessés légers et 990 accidents en 2000, année pour laquelle ce thème de sécurité a été déclaré « grande cause nationale ». Ces données comparées aux chiffres de 1998 et 1999 attestent que l'insécurité routière est patente en Guadeloupe en raison même d'un comportement dangereux de conducteurs adeptes de vitesses excessives, ou encore sous l'emprise de la fatigue ou de l'alcool. Pour notre département, 2000 aura bel et bien été en la matière l'année de l'hécatombe locale. Manifestement, les objectifs fixés tant par le document général d'orientation pour lutter contre l'insécurité routière sur la période 1998-2002, que par la charte départementale d'avril 1998, sont bien loin d'être atteints. Et cet échec est aussi intolérable que la levée de boucliers a été unanime à l'occasion du drame de « Rougeole » qui a ébranlé la Guadeloupe tout entière en décembre dernier. Dès lors, partant du constat que la route en Guadeloupe est meurtrière d'année en année, il est nécessaire d'avoir recours à des mesures, des projets de lutte et surtout des moyens financiers spécifiques pour établir sur nos routes une véritable sécurité routière. Il lui demande donc de bien vouloir livrer, à l'occasion de cette question, les mesures et dispositions qu'il entend mettre en oeuvre au sein de notre département d'outre-mer pour accentuer la prévention, inciter plus encore une formation à une conduite routière plus civile et sanctionner avec fermeté les auteurs d'excès afin de rendre nos routes moins meurtrières.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Chaulet](#)

Circonscription : Guadeloupe (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56930

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 395